

ABONNEMENTS

LES ABONNEMENTS datent des 1<sup>er</sup> et 16 de chaque mois et se paient d'avance. LOT ET DÉPARTEMENTS LIMITROPHES

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL Paraissant les Mercredi et Samedi

INSERTIONS

LES INSERTIONS sont reçues au Bureau du Journal du Lot et se paient d'avance

BUREAUX

A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

M. Havas, rue J.-J. Rousseau, 3 M.M. Lafite et Co, place de la Bourse 8, sont seuls chargés, à Paris d'accepter les annonces pour le Journal du Lot

L'acceptation du 1<sup>er</sup> numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner

Le Journal du Lot et le Courier du Lot sont désignés, pendant l'année 1870, pour la publication simultanée et in extenso des Annonces Judiciaires et Légales de l'arrondissement de Cahors et, par extrait, des Annonces Judiciaires et Légales des arrondissements de Figeac et de Gourdon.

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Été.

Table with 4 columns: DE CAHORS A LIBOS, Omnisbus mixte, Poste mixte, Omnisbus mixte. Rows include Cahors, Mercuès, Parnac, Luzech, Castelfranc, Puy-l'Évêque, Duravel, Fumel, Monsempron-Libos.

Table with 4 columns: DE LIBOS A CAHORS, Poste mixte, Omnisbus mixte, Omnisbus mixte. Rows include Monsempron-Libos, Fumel, Duravel, Puy-l'Évêque, Castelfranc, Luzech, Parnac, Mercuès, Cahors.

Table with 4 columns: Prix des places, 1<sup>re</sup> cl., 2<sup>e</sup> cl., 3<sup>e</sup> cl. Rows include Cahors, Libos, Puy-l'Évêque, Villeneuve-sur-Lot, Bordeaux, Agen, Montauban, Toulouse, Aurillac, Paris, Cette.

Table with 4 columns: DE CAHORS A MONTAUBAN & VICE-VERSA, Arrivées de Cahors, Départs, AGEN, MONTAUBAN, AGEN, LIBOS.

Table with 4 columns: DE CAHORS A PARIS, Arrivées de Cahors, Départs, PÉRIGUEUX, LIMOGES, ORLÉANS, PARIS.

Bourse de Paris.

Table with 3 columns: Rte 3 p. 0/0, 4 1/2 p. 0/0. Rows include Du 25 Août, Du 26, Du 27.

Cahors, le 27 Août 1870.

BULLETIN OFFICIEL DE LA GUERRE

Paris, 24 août, 5 heures du soir. On pense que les armées combinées de Bazaine et de Mac-Mahon, une fois leur jonction faite, attendront l'ennemi de pied ferme, en s'appuyant sur le quadrilatère formé par Montmédy, Verdun, Thionville et Metz.

hould. Le chef de gare de cette ville s'est replié sur Reims avec son personnel et ses bagages particuliers.

Paris, le 25 août 1870. Le bombardement de Strasbourg continue; de forts détachements de cavalerie prussienne ont attaqué Doulevet (Aube) et les communes voisines; ils paraissent se diriger sur Brienne.

Des cuirassiers prussiens ont campé à St-Rémy (Aube) et dans les environs. Voie télégraphique. Contrairement aux assertions des dépêches prussiennes, Phalsbourg n'a pas capitulé.

Le Ministre de l'Intérieur, à MM. les Préfets Paris, 26 août. Le Ministre de l'Intérieur a annoncé à la tribune que le corps d'armée du Prince Royal continuait sa marche sur Châlons et Troyes; et que les mesures étaient prises par le Comité de défense, pour la défense de Paris.

L'humanité des Prussiens.

L'emprunt de 750 millions a été converti et au-delà. Nous savons faire à la Patrie l'offrande de nos écus aussi bien que de notre sang. Les souscriptions et les dons volontaires en faveur de nos armées atteignent déjà un chiffre fort élevé; quant à l'emprunt, qu'on peut véritablement appeler national, près de 700

millions ont été souscrits dès le premier jour.

Ce résultat, bien différent de celui que M. de Bismarck a obtenu, puisque, malgré la pression de ses baionnettes, il n'a pas encore pu ramasser dans toute l'Allemagne 100 millions de thalers, prouvera aux nations étrangères combien est ardent notre patriotisme, combien est grande notre confiance, combien est vive notre haine pour les envahisseurs.

Cette haine est d'ailleurs bien justifiée par les procédés des Prussiens. C'est une guerre de nationalités qu'ils nous font.

Leurs journaux le proclament hautement; ils voudraient, s'ils le pouvaient, rayer la France du nombre des grandes puissances.

Leurs races germaniques se lèvent en masse et se précipitent sur la race latine pour la dompter et la briser.

Leurs mauvais instincts, leur avidité, leur jalousie se font jour à chaque instant. Pour triompher de notre héroïque armée, les Prussiens emploient, nous ne dirons pas toute sorte de stratagèmes — les stratagèmes sont de bonne guerre — mais toute sorte de perfidies.

Tantôt, ce sont de fausses dépêches qu'ils font expédier, le pistolet au poing, par un malheureux chef de gare, pour attirer une brigade dans un traquenard; tantôt, c'est un bataillon qui, cerné de près, lève la crosse en l'air et fait mine de se rendre, et qui, lorsque nos soldats s'approchent confiants, leur envoient à cinquante pas une terrible décharge.

Ils usent, pour nous vaincre, des moyens les plus infâmes; et cependant, comme ils ont toutes les audaces, ils ne craignent pas de faire appel à notre générosité.

cordes dans l'intérêt de leur propre sûreté. — Tant mieux... J'ai le sang qui me brûle les tempes et je crois qu'une saignée me ferait du bien.

Il continua son œuvre de destruction, mais ne trouvant bientôt plus rien qui pût servir d'aliment à sa colère, il se rua sur la porte, qu'il eût certes fait voler en éclats, si au moment où il se disposait à la battre en brèche ne se fût ouverte comme par enchantement.

Ne rencontrant que le vide là où il croyait trouver une résistance digne de sa force héroïque, Orio alla tomber au milieu d'une compagnie de deux cents hommes de la cohorte des Immortels, massés dans la galerie, précisément devant la porte qui venait de s'ouvrir, et dont la garde leur avait été confiée.

Il fut tellement étourdi de cette brusque rencontre, qu'oubliant sa colère il se prit à rire avec autant d'assurance que si les soldats en face desquels il se trouvait n'ussent pas été ses collègues.

Mais Cyani, qui comprenait mieux que son ami tout ce que la situation avait de gravité, s'avança pour demander au centurion en vertu de quel droit on osait porter atteinte à leur liberté, lorsque les rangs s'écartèrent pour livrer passage à l'accolouthos Chrysanchir et à une vingtaine de Varangiens qui lui servaient d'escorte. Un héraut d'armes les précédait. L'accolouthos salua les deux ambassadeurs de son épée, et donna l'ordre au héraut d'avancer. Celui-ci se découvrit, et, déployant le long parchemin bleu qu'il portait, il lut à haute voix :

Ils nous demandent l'autorisation d'évacuer leurs blessés par la Belgique et le Luxembourg, pour ne pas encombrer leurs voies ferrées, et recevoir plus vite leurs renforts. Mais nos chefs ne se laisseront pas prendre à un piège aussi grossier; nous avons déjà payé assez cher notre générosité.

Et s'il est vrai que la Belgique et la Hollande aient consenti à livrer passage aux Allemands, il faut que le gouvernement français proteste de toutes ses forces contre cette violation flagrante d'une neutralité garantie par toutes les puissances, par l'Angleterre principalement; il faut même, si cela devient nécessaire, recourir aux armes pour la faire observer.

Et qu'on ne vienne pas demander ce passage au nom de l'humanité.

L'humanité ! Comme la Liberté pour Brutus, elle n'est qu'un vain mot pour les Prussiens. Ils la foulent chaque jour aux pieds, ces ublans qui fusillent nos villageois, nos prêtres, nos sœurs de charité; ces soudards qui incendient les villes; ces généraux qui refusent de reconnaître aux francs-tireurs la qualité de belligérants et les font passer par les armes, et qui, à une cruauté sans exemple, ajoutent une hypocrisie sans nom.

Pendant toute une journée, ils ont canonné nos ambulances, et ils viennent ensuite nous accuser d'avoir violé la convention de Genève.

On les connaît; ils ne donneront pas le change à l'opinion de l'Europe. C'est une guerre de sauvages qu'ils nous font.

Ils se ruent sur notre pays avec autant de barbarie et de rage que leurs ancêtres, les Teutons, se ruèrent sur l'Empire romain. Mais ils trouveront de nouveaux Ma-

« De par l'autorité du resplendissant et auguste Manuel Comnène, empereur du très saint empire romain, les deux ambassadeurs de la République de Venise, les nobles seigneurs Cyani et Malipiero sont déclarés prisonniers d'Etat, et ordre est donné à tout centurion, etc., d'avoir à se saisir de leurs personnes. »

Cyani et Orio avaient écouté la lecture de ce décret avec un calme apparent, mais quand le chef des Varangiens vint avec les protestations du plus profond respect leur demander leurs armes, sans s'être communiqué leurs pensées, sans avoir échangé un seul signe, ils tirèrent en même temps leur épée du fourreau et se mirent résolument en défense.

Nobles seigneurs, dit de son accent le plus persuasif l'accolouthos, au nom de l'empereur, remettez-moi, je vous en conjure, votre épée.

Venez donc la chercher, répondirent les deux Vénitiens d'une seule voix.

Chrysanchir ne fit pas un pas en avant; mais désignant les soldats qui attendaient silencieusement, la hache d'armes sur l'épaule : l'escorte qui m'accompagne, dit-il, doit vous faire comprendre que toute résistance est inutile.

— Eh ! que nous importent vos gens d'armes ? Par saint-Mère ! interrompit Orio, nous ne sommes pas de ces enfants perdus qu'on peut impunément égorger en pays ennemi, sans que nul en demande compte.

Faites votre besogne, brave chef des Varangiens, ajouta Cyani; si nous succombons, Venise saura nous venger.

rius pour punir ces déprédations et ces massacres, pour venger ces citoyens lâchement assassinés. Il en sera de même aujourd'hui : Nous avons à cet égard entière confiance dans le génie de nos généraux et l'héroïsme de nos troupes.

Désormais, il faudra suivre l'exemple des Prussiens.

Nous avons toujours été les soldats de la civilisation et de la justice, nous avons toujours loyalement combattu et généreusement pardonné.

Mais ce n'est plus à un ennemi civilisé que nous avons affaire.

Comme le coursier du Cosaque, le cheval des ublans

« Prête des ailes à la mort » et les guerriers de la Germanie laissent partout comme trace de leur passage le carnage et l'incendie.

Ne nous payons plus de vaines paroles; rendons feu pour feu, sang pour sang.

Et que les Prussiens soient officiellement avertis par le gouvernement français que du jour où ils auront fusillé un de nos francs-tireurs appartenant à un corps légalement organisé, nous ne ferons plus de prisonniers !

Puisqu'ils le veulent, que la guerre se fasse sans pitié, sans trêve et sans merci !

Jamais cependant nous n'aurons recours à leur honteux espionnage, jamais nous ne ferons déguiser nos officiers en valets, jamais nous n'essaierons de faire assassiner leur Frédéric Guillaume comme ils ont essayé de faire assassiner Mac-Mahon.

Insensés ! Ils croient peut-être que le salut de la France tient à la vie d'un maréchal ! Ont-ils donc oublié 1792 et ces généraux de vingt-cinq ans qui battirent le vieux Brunswick ?

Notre terre est assez féconde en héros pour

— D'ailleurs, cette épée que vous me demandez, dit Orio, depuis dix minutes je vous l'offre... Est-ce parce que je vous l'offre par la pointe, que vous n'osez venir la prendre ?

Pour la dernière fois, vos épées, mes seigneurs, s'écria Chrysanchir, blessés dans son orgueil de soldat par cette raillerie d'Orio.

Les deux jeunes gens, pour toute réponse, reculèrent jusqu'à la porte qui se trouvait à l'extrémité de la chambre et qui communiquait à la salle du festin; puis, fouettant l'air du plat de leurs lames, ils prirent une attitude si menaçante, que l'accolouthos se sentit frissonner du cimier de son casque aux courroies de ses épées.

Graignant sans doute de compromettre la dignité de son caractère en poussant cette affaire plus loin, l'accolouthos adressa au centurion de la cohorte des Immortels un signe que celui-ci comprit, car il fit sortir des rangs quatre de ses hommes, qui, le cimier au poing, s'élançèrent sur les deux Vénitiens.

Tenons bon, Cyani, dit Orio en les voyant venir, grâce au Dalmate, nous avons de bonnes jaques de mailles.

— Oh ! c'est un garçon prévoyant, répondit ironiquement Cyani.

Dis plutôt que c'est notre bon génie, reprit Orio en relevant de la main gauche la manche de son pourpoint.

Placés comme ils l'étaient, deux hommes seulement pouvaient les attaquer de front. La suite au prochain numéro.

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT du 27 Août 1870. (N° 8)

LA FIANCÉE DE LA MER

HISTOIRE VÉNITIENNE PAR M. Em. GONZALÉS

CHAPITRE QUATRIÈME

Qu'il était utile d'être armé aux festins de Manuel Comnène.

(Suite) Zoé est une délicieuse créature, répondit Orio les yeux à demi fermés, et si, au lieu de s'adresser à toi, elle était venue vers moi, la candide enfant, nous ne serions pas ainsi captifs entre quatre murailles.

— Et pendant qu'ils nous retiennent traitreusement enfermés, reprit Cyani, ont-ils tué nos

Reproduction autorisée en vertu du traité avec la Société des gens de Lettres.

défier tous les assassins de Bismark. Qu'ils aiguissent leurs poignards, qu'ils chargent leurs revolvers, notre armée aura toujours des chefs capables de lutter avec les tacticiens de Berlin.

Mais qu'ils ne viennent plus essayer de nous tromper en parlant d'humanité !

On dit déjà que nous sommes trop bons ; on pourrait dire que nous sommes trop bêtes.

J. DELBAU.

**Les Prussiens se conduisent bien.**

On se souvient de ce préfet de la Meurthe qui disait : Les Prussiens se conduisent bien.

Il vient d'être révoqué de ses fonctions. C'est justice.

Il serait à propos de lui faire lire un récit fait par un témoin oculaire, publié par le *Gaulois* et duquel il résulte :

Que les Prussiens fusillent sans pitié les Lorrains qui ne peuvent leur fournir des aliments ;

Qu'ils ont saccagé le couvent de St-Hilaire et outragé de la façon la plus horrible les deux cents religieuses qui l'habitaient ;

Qu'ils insultent les femmes et les filles ;

Qu'ils achèvent sur le champ de bataille les blessés français ;

Qu'ils ont fusillé le chef de gare de Bismarck parce qu'il ne voulait pas leur livrer sa caisse, etc ; etc.

Il faut lire ce récit navrant ; notre froide analyse ne donne qu'une faible idée des cruautés des Prussiens.

J. D.

**Revue des Journaux**

Nous extrayons ce qui suit du bulletin politique hebdomadaire du *Journal officiel* : ... Le pays plein de confiance dans l'avenir sent très bien que ses ressources sont à peine entamées. Seuls, les départements de l'Est ont souffert. Le Nord, le Centre, l'Ouest, le Midi se lèvent pour sauver les territoires envahis et pour aider nos troupes à prendre des revanches éclatantes.

Tous nos ports sont libres. Notre flotte va frapper de grands coups dans la mer du Nord et dans la Baltique. Notre commerce et notre industrie demeurent toujours vivaces. Notre crédit n'est pas ébranlé, et nos finances n'admettent pas de comparaison avec celles de l'ennemi.

Quant aux puissances neutres, elles maintiennent avec nous les rapports les plus amicaux, tout en comprenant que dans les circonstances actuelles, il ne peut pas même être question de négociations pacifiques.

**LE CONSTITUTIONNEL.**

Le *Constitutionnel* estime que la séance d'hier, à la Chambre des députés, est en somme une mauvaise séance. « Car, ajoute-t-il, si nous ne suspicions pas la sincérité des alarmes, nous ne voyons pas que leurs alarmes soient fondées, ou qu'ils aient eu raison de les répandre en tenant un langage si triste et si retentissant. C'est une mauvaise séance, parce que nos ennemis sentiraient en la lisant se ranimer leurs espérances, parce que l'attitude de la gauche sera interprétée par eux comme un encouragement à marcher en avant, parce que la confiance publique en sera diminuée et les passions politiques peut-être fortifiées, parce que le succès de l'emprunt aurait pu être compromis, et rien en ce moment n'était plus nécessaire au salut de la Patrie. »

**JOURNAL DES DÉBATS.**

On lit dans le *Journal des Débats* :

« A défaut de nouvelles du théâtre de la guerre, le ministère de l'Intérieur communique ce matin à la *Presse* un extrait de la *Gazette d'Augsbourg* qui présente notre situation sous un jour tout à fait favorable. La *Gazette* avoue que les Prussiens comptaient beaucoup sur une diversion qu'auraient pu produire en France des luttes intestines, et qui aurait été de toute façon à leur avantage. L'union de tous les partis devant l'ennemi commun les a surpris et découragés. Ils supposaient aussi que Paris ne serait pas défendu, et qu'une fois maîtres de la capitale, ils auraient facilement raison d'un pays aussi centralisé que la France ; mais ils ne peuvent plus douter à présent de l'intention où l'on est de défendre Paris, et ils reconnaissent à des signes certains, tels que la concentration dans les forts de l'artillerie de marine, que cette défense sera des plus énergiques. « Hâtons-nous donc, » s'écrit la *Gazette*, et ne laissons pas aux Français le loisir d'achever leurs préparatifs ; il n'y a déjà que trop de temps de perdu. » Heureusement, font observer

les *débats*, ces conseils sont plus aisés à donner qu'à suivre ; et si les prussiens ont déjà perdu beaucoup de temps, nous espérons qu'ils en perdront plus encore, grâce aux efforts héroïques de notre armée qui leur barre la route. »

**LE MÉMORIAL DIPLOMATIQUE.**

Le *Mémorial diplomatique* s'exprime ainsi :

« Malgré ses pertes, notre armée reste vaillante et forte dans toutes les rencontres successives autour de Metz, le maréchal Bazaine, quoiqu'en disent les rapports mensongers des Prussiens, a eu l'avantage. Les engagements volontaires sont nombreux. Mais ils ne suffisent pas à constituer la force souveraine qui doit assurer promptement la victoire définitive et chasser l'ennemi. Que font sur nos places publiques, sur nos boulevards, ces masses innombrables d'hommes valides attendant passivement des nouvelles ? Ce n'est pas, sans doute, le défaut de patriotisme, de courage et de dévouement qui les paralyse. Non ! c'est le manque d'initiative, l'ignorance de la mesure du danger et de ses nécessités. Que les voix autorisées les appellent, que des ordres soient donnés pour leur destination, que les armes soient prêtes, beaucoup marcheront. Il n'y a plus en Prusse un homme en âge et en état de porter les armes. La France aurait-elle, pour le devoir sacré de sa défense, moins de patriotisme et de zèle que la Prusse pour l'orgueil de la conquête que M. de Bismark a rêvée ? Ne ferons-nous pas, pour reprendre nos plus belles provinces, les efforts et les sacrifices que les Prussiens ont faits pour les envahir. »

Pour extrait : A Layton.

Sous ce titre :

**La Campagne de France,**

le *Gaulois* publie l'article suivant : Je maintiens tout ce que j'ai dit dans mes précédents articles sur la situation de l'armée du Rhin et le gouvernement de Paris. Il fallait faire comprendre à la France qu'un grand danger la menaçait et le salut de la patrie exigeait le concours de tous les citoyens en état de porter les armes.

Depuis vingt-quatre heures, la situation a subi d'importantes, d'heureuses modifications.

Grâce à des concentrations bien entendues, nous croyons pouvoir assurer que les armées prussiennes se trouvent dans une situation des plus périlleuses, peut-être à la veille d'un de ces désastres mémorables dans l'histoire des nations.

A qui doit revenir l'honneur de ce revirement inattendu et que je présenterais à mon passage à travers le camp de Châlons ? Au maréchal Bazaine, qui a eu le sang-froid et le talent de réunir son armée sous les murs de Metz, et de renouveler, en 1870, les exploits de Masséna en l'an 1800, de glorieuse mémoire.

A cette époque à jamais célèbre, le vainqueur de Zurich s'enferma dans Gènes, avec une poignée de braves, qui tinrent en échec l'armée autrichienne de M. de Mélas, et permirent au premier consul de réunir à Dijon cette fameuse armée de réserve dont se moquaient tous les cabinets de l'Europe, et qui devait écraser l'armée impériale et royale dans les plaines de Marengo.

On sait que Masséna affaiblit l'ennemi par des sorties répétées, et ne capitula qu'après avoir permis au général Bonaparte de franchir les Alpes et d'accabler les Autrichiens enivrés de leur succès et occupés à jouir d'une victoire chèrement achetée.

Plus heureux que Masséna, le maréchal Bazaine a su désorganiser trois armées prussiennes en conservant ses positions, et, sous peu de jours Mac-Mahon ira détruire ce qui reste des troupes ennemies décimées à Gravelotte, à Mars-la-Tour, à Vionville, à Jaumont.

Aujourd'hui, il est trop tard pour que le prince Frédéric-Charles puisse conjurer la tempête qui le menace.

Je vois d'ici les Prussiens se moquant des troupes réunies au camp de Châlons. Peut-être le *Kladderatsch* a-t-il représenté les troupes réunies autour de Mormalon comme se traînant péniblement sur des béquilles ou se faisant traîner dans des voitures d'enfant.

Il est de fait que les premiers débris du corps Mac-Mahon et les gardes nationaux mobiles de la Seine n'étaient guère de taille à en imposer à un ennemi fier de ses premiers succès et qui se croyait déjà aux portes de Paris.

Mais de même que le premier consul, enchanté de voir son armée de réserve caricaturée par les journaux satiriques de Vienne, réunissait sans bruit ses vieux régiments au pied du Saint-Bernard, le gé-

néral comte de Palikao dirigeait sur le camp de Châlons les héroïques soldats de Mac-Mahon, le corps de Faily, le corps de Douay, la belle division de l'infanterie de marine et les magnifiques régiments qui viennent de traverser Paris.

Les invalides et les recrues ont disparu comme par enchantement pour faire place à des phalanges aguerries, confiantes dans leur incomparable valeur, abondamment pourvues de vivres et de munitions.

Mac-Mahon, le vainqueur de Malakoff et de Magenta, le noble vaincu de Reichshoffen, est à leur tête.

Au moment où nous écrivons, les colonnes sont en marches et les vents d'Ouest que raillait si agréablement M. de Bismark au Reichsrath de Berlin, soufflent en tempête.

Le prince Frédéric-Charles et le général de Moltke auront beau faire, ils se rappelleront trop tard le proverbe : « Qui trop embrasse mal étreint. »

Ils se sont épuisés en vains efforts contre le maréchal Bazaine, et bientôt Mac-Mahon, précédé de ses chasseurs d'Afrique, balayera ce qui reste de ces arrogants conquérants qui ont eu l'audace de déclarer terres allemandes l'Alsace et la Lorraine.

Ces provinces leur serviront de cimetières, et ils l'auront bien mérité.

A. WACHTER.

**La Garde mobile.**

On lit dans le *Messenger de Toulouse* : L'heure nous semble venue de mettre les points sur les i.

A quoi sert et à quoi peut servir, telle qu'elle est actuellement constituée, la garde mobile ?

Nous répondons carrément : A rien, absolument à rien.

Allons plus loin. La garde mobile, organisée complètement en dehors de l'armée active, ne saurait être, dans les circonstances actuelles, qu'un obstacle, un empêchement, une cause de défaite et de désastres.

Cela se comprend. Bien entendu, qu'il ne s'agit ici ni de l'ardeur, ni du patriotisme des jeunes gens qui la composent.

Tous ces jeunes gens sont animés de la meilleure volonté ; mais ils n'ont pas et ne peuvent avoir seuls et livrés à eux-mêmes en si peu de temps l'esprit militaire.

Il faut trois ans d'Afrique, dit-on, pour faire un bon soldat.

Comment voulez-vous que dans un mois, deux mois, trois mois même cette jeunesse passionnée, volontaire et passablement turbulente, ait le temps de dépouiller le vieil homme ? Comment voulez-vous que les mobiles représentent devant l'ennemi, une force active et puissante, lorsque leurs officiers et sous-officiers n'ont pour la plupart, jamais touché d'autre chassepot que le fusil de chasse et sont absolument ignorants en fait d'école du soldat, d'école de peloton, d'école de bataillon, de service de place et d'administration militaire ?

Voilà donc 200,000 hommes, vigoureux et valides, qui constituent une force purement passive. Envoyée au feu dans les conditions actuelles, la garde mobile ne sera, disons le mot brutal, que de la chair à canon.

A quoi pourrait servir la garde mobile ? A décider peut-être du résultat définitif de la lutte suprême, dans tous les cas à donner à nos armées un appoint capital. Il y a en elle tous les éléments d'une force considérable. Mais il faut savoir l'utiliser.

Pour cela qu'y a-t-il à faire ? Incorporer immédiatement la garde mobile dans l'armée active.

Quelques jours suffiront alors pour lui donner l'aptitude militaire. C'est au Corps législatif à résoudre la question.

Le moment est passé des longs discours, des récriminations, des péroraisons, des bavardages, des rabâchages.

L'ennemi est sur notre territoire ; il circule sur nos routes ; il entre dans nos villes et dans nos villages ; il s'y installe comme chez lui ; il fait des réquisitions d'hommes, d'argent et de vivres. Deux de nos plus belles provinces reçoivent les ordres d'un soldat prussien, qui donne une heure pour exécuter le menu d'un diner où le champagne n'est pas oublié, (il leur faut du champagne !) la Lorraine et l'Alsace sont traitées en pays conquis ; tous les souvenirs de 1815 se dressent, odieux et sinistres, devant les populations éfarées.

La France n'a besoin que de soldats.

Nous proposons donc d'urgence la loi suivante :

Article 1<sup>er</sup>. — La garde mobile est dissoute.

Article 2. — Les jeunes gens qui font partie de la garde mobile sont incorporés dans l'armée active.

De cette manière, la garde mobile serait en état, dans moins de huit jours, de marcher à l'ennemi.

Notre armée active, ainsi renforcée, s'élèverait au minimum à 700,000 hommes.

La classe de 1870 fournira près de 200,000 hommes.

La levée des anciens militaires de 25 à 35 ans constitue un effectif de 100,000 hommes.

Soit 1,000,000 d'hommes en état de porter les armes.

Ainsi organisés, nous pourrions résister à l'Europe entière.

La victoire contre les Prussiens ne fait, pour personne, l'ombre d'un doute.

Mais il est temps d'en venir aux mesures pratiques et énergiques. Tout ce qui n'est pas soldat, dans l'armée, est une bouche inutile, quand elle n'est pas dangereuse.

Le Corps législatif endosse actuellement une grave responsabilité.

Qu'il avise et sans retard.

Il y va du salut de la France.

F. BOISSIN.

**Un absurde mensonge**

Toutes les feuilles allemandes, et à leur suite les feuilles révolutionnaires ont annoncé il y a huit jours que le cardinal Antonelli avait, au nom du St-Père, félicité le roi Guillaume des succès de l'armée prussienne.

Nous avons toujours pensé que c'était une calomnie et que les deux lettres qui ont été publiées par tous les journaux anti-catholiques étaient des lettres apocryphes.

Aujourd'hui, nous trouvons dans le *Peuple français* une note significative :

« Une dépêche du cardinal Antonelli, au nonce de Sa Sainteté à Paris, donne à ces calomnies le démenti le plus formel. Une lettre adressée également par le cardinal Antonelli au cardinal Bonaparte, renouvelée à l'occasion du 15 août, à toute la famille impériale les assurances les plus vives de sa sympathie. »

En outre, voici ce que publie la *Correspondance de Rome* journal officieux du St-Siège :

« Comme notre feuille est lue par beaucoup de Français, nous devons leur dire que Pie IX est toujours plein d'amour pour la France, et qu'il prie pour elle sans cesse avec tous les égards de cet amour. »

La France n'a point démenti de son titre de fille aînée de l'Eglise, et quels qu'aient été les gouvernements, elle a multiplié les témoignages de son dévouement. »

En voilà assez pour répondre à toutes les calomnies. Le Souverain-Pontife aurait en vérité été bien mal inspiré s'il eût fait des vœux pour que la Prusse, puissance triomphante, triomphât de la France qui n'a jamais épargné pour la cause du catholicisme ni son sang ni son argent.

J. D.

**Les religieux et l'armée.**

Sous ce titre : *Les trappistes des Dombes à la frontière*, nous lisons l'article suivant dans le *Moniteur* :

« Lorsque le 8 août au matin, le révérend père abbé de la Trappe des Dombes (dans le monde M. le marquis de Ladouze), a connu le fatal résultat de la bataille du 6 et que les Prussiens campaient sur le sol français, il a réuni tous ses religieux pour leur dire que la patrie était en danger et que, dans ce moment suprême, le premier de tous les devoirs était d'aller la défendre. »

Tous lui dirent qu'ils étaient prêts.

« Alors tous ceux qui étaient valides (au nombre de 42), furent désignés pour aller à la frontière, au secours de leurs frères qui se battent si vaillamment. »

« Immédiatement, un frère a été expédié à Lyon pour acheter des vêtements séculiers qui leur permettent plus facilement de se rendre à la frontière. Et ceux que l'âge ou les infirmités retiennent au monastère demandent à faire le service de la garde nationale. »

« Ainsi, ces hommes, qui, dans le temps de paix, travaillent à faire fructifier le sol ingrat et inhabitable de la plus mauvaise partie des Dombes, demandent comme une faveur de voler au secours de la patrie au moment du danger. »

« Ils méritent donc bien, eux aussi, d'être mis au nombre des vrais et bons citoyens. »

On lit dans le *Messenger de Toulouse* : Les religieux capucins n'ayant pu obtenir la faveur d'être admis comme aumôniers dans les armées, viennent d'adresser à M. le Ministre de la guerre la pétition suivante, que M. le Général de division, commandant la place de Toulouse, a bien voulu apostiller :

« Monsieur le Ministre, »

« Nous soussignés, Frères mineurs capucins, de la province de Toulouse, avec l'autorisation de nos supérieurs, supplions Votre Excellence de nous permettre de nous consacrer tous au service et aux soins des soldats blessés, tant dans les ambulances que sur les champs de bataille, et cela à quelque titre que ce soit. »

« Nous ne demandons que la place du dévouement et du sacrifice. Nous ne voulons aucune

rétribution. Les règles de notre Ordre y étant d'ailleurs formellement opposées. »

« Votre Excellence ne nous refusera pas cette faveur que nous implorons comme enfants de la France dans le pressant danger où se trouve la patrie. »

Le T. R. P. Provincial est parti hier de Toulouse pour présenter lui-même cette pétition à M. le Ministre de la guerre.

On lit dans la *Patrie* :

Les aumôniers de l'armée se sont montrés au niveau de leur pieuse mission. On nous assure que l'un d'eux a été blessé et qu'un autre a été tué sur le champ de bataille, dans l'accomplissement de son ministère.

Mardi, au Corps législatif, M. de Forcade La Roquette a annoncé que le frère Philippe, des écoles chrétiennes, a mis au service du ministre de la guerre tous les locaux que les frères possèdent, à Paris et en France, pour y établir des ambulances dont le service serait fait par les frères eux-mêmes.

Deux frères des écoles chrétiennes de Bordeaux viennent de s'enrôler dans un régiment de zouaves pour toute la durée de la guerre.

La *Gazette du Languedoc* annonce que les PP. Jésuites de Toulouse ont envoyé aux autorités la liste des jeunes gens qui sont dans leurs noviciats et qui doivent faire partie de l'armée. Le dévouement de ces nouveaux soldats ne fait que changer d'objet, et leurs calomnieux verront sur les champs de bataille les hommes dont l'unique pensée est de se sacrifier à leurs semblables.

**Premier cri d'alarme**

DE LA PRUSSE.

Nous disions, il y a quelques jours : « Le temps qui passe est pour nous. »

Voici, à l'appui de cette vérité, un témoignage qui ne sera pas suspect, car il émane du journal le plus acharné contre la France parmi toute la presse allemande.

C'est la *Gazette d'Augsbourg* qui parle : « Si les armées allemandes ne sont pas devant Paris dans quatre semaines, si elles n'y sont que dans six semaines, la situation sera assez gravement changée, car à ce moment les énormes ressources défensives que possède la France seront mises en œuvre. »

« Malgré les mauvaises nouvelles de la guerre, il ne s'est pas manifesté de divisions intérieures à Paris, il semble, au contraire, que tous les partis aient oublié leurs inimitiés et se soient faits un pour ne penser qu'à la défense de la patrie. Un peuple uni de trente-huit millions d'hommes, qui peut concentrer toutes ses forces aussi facilement que la France, ne peut être abattu que par surprise. Chaque arrêt, chaque jour, chaque heure qui s'écoule avant la conquête de Paris est donc un malheur considérable. »

« Il n'est pas impossible que des hommes comme Bazaine et surtout Trochu et Leboucq connaissent la situation mieux que Louis Napoléon et le gouvernement de Paris ne l'ont fait jusqu'ici. Il faut donc faire des efforts les plus extrêmes pour ne pas échouer devant le but. La réunion de l'infanterie de marine pour la défense de Paris est un signe que les chefs militaires de la France veulent gagner du temps à tout prix. L'emprunt d'un milliard, le cours forcé, ce sont là autant de symptômes qui doivent faire réfléchir. »

« Il est évident qu'il n'y a aucun instant à perdre. Nous ne pouvons pas donner à la garde mobile le temps de s'instruire, le temps de la placer dans les cadres de vieux soldats expérimentés ; nous ne pouvons pas laisser à Paris le temps de s'approvisionner, de compléter son armement ; nous ne pouvons laisser aucun délai pour l'organisation d'une guerre populaire dont les bandes pourraient si facilement couper les rapports de notre armée avec sa base allemande qui est si étroite. »

« L'organisation militaire prussienne est faite par un effort extraordinaire, mais cet effort ne peut pas être prolongé. »

« La puissance militaire française, au contraire, est limitée au début, quant à la quantité ; mais par cela même elle peut faire durer plus longtemps son action. On ne doit pas oublier cela dans le camp allemand un seul instant, si on ne veut pas perdre la victoire. »

On voit que c'est un vrai cri d'alarme, presque un cri de détresse.

Et il faut que l'alarme soit bien grande, la détresse bien immense, pour arracher à la feuille gallophobe, avec l'aveu de l'impuissance et de la déception prussienne l'hommage involontaire qu'elle rend à la France.

Ainsi, c'est la voix même de l'ennemi qui le confirme : quelques semaines de constance et nous sommes sûrs, non pas seulement du salut, mais de la revanche.

L. de RIALLEN.

**Les blessés Prussiens**

Un journal fixe à 85,000 le nombre des blessés que les Prussiens voudraient faire évacuer par le Luxembourg et la Belgique.

Ces nombreux blessés envahissent les points où stationnent les corps d'armée; leur long séjour développe de sérieuses maladies dans les rangs des soldats. La dysenterie sévit dans l'armée du prince Frédéric-Charles où des cas de typhus se sont également déclarés.

Il ne faut pas voir une question d'humanité dans la demande faite par la Prusse, et repoussée par nous, de laisser évacuer ses blessés. Cette évacuation pourrait très bien s'opérer par les moyens ordinaires. Mais l'ennemi préfère garder ses voies de communication et de transport pour son ravitaillement.

Or, ce serait de la duperie que de consentir à sa demande, quand chez lui, l'intérêt militaire passe absolument avant l'intérêt humanitaire.

La Prusse, la Belgique et le gouvernement du grand duché de Luxembourg violent ouvertement le traité de neutralité signé, il y a quelques jours à Londres. Les blessés prussiens traversent le territoire de ces deux Etats sans que la question ait été résolue. Le gouvernement français va réclamer de la manière la plus énergique contre de pareils actes.

**Bombardement de Dantzig**

Le bombardement de Dantzig est commencé. C'est notre réponse au bombardement de Strasbourg. Dantzig est situé à plus de cent lieues de Berlin, entre Hotz et Hulhof, à l'embouchure de la Vistule, au beau milieu de la Baltique. C'est une des plus riches villes de la Prusse. Elle compte de 90 à 100,000 âmes et contient une foule de banquiers juifs.

Entrepôt du commerce de la Prusse avec la Russie. Elle renferme d'immenses magasins que défendent des remparts, des fossés et des forts et surtout la position au fond du golfe.

Dantzig a été pris par le maréchal Leffebvre en 1807. En 1815, le général Rapp y soutint un siège d'un an, contre les alliés.

Non loin de Dantzig, à l'extrémité sud-est du golfe, se trouve Königsberg, qui aura probablement son tour.

**Le siège de Toul.**

On mande de cette ville que les Prussiens assiégeants ont demandé mercredi un armistice pour enterrer les morts.

La garde mobile et les habitants, — fort habiles au tir, — font une résistance héroïque. La nuit ils réparent les brèches de la journée. Pendant l'armistice, on a fait sortir de la ville les malades, les blessés, les peureux.

Il paraît que la cathédrale sert de point de mire, car ses toits et les maisons qui l'environnent sont criblés de projectiles.

Quand les Prussiens ont sommé le commandant de la place de se rendre, il a répondu textuellement au parlementaire :

« Je vous ouvrirai les portes quand le feu aura pris au pan de ma chemise ! »

**Tentative d'assassinat sur le Maréchal Mac-Mahon.**

On écrit de Châlons au *Gaulois* :

« Au campement derrière la gare du chemin de fer, il vient de se passer une chose incroyable. Un Prussien a tiré deux coups de revolver sur un général qui passait, croyant tirer sur le maréchal Mac-Mahon. Le général n'a point été atteint; mais au second coup, un malheureux soldat qui se trouvait derrière, a été blessé à la tête. On l'a transporté immédiatement à l'ambulance de la presse, installée à la gare. L'assassin est arrêté; il n'ira certes pas rendre compte à ceux qui l'ont envoyé de l'insuccès de sa tentative. »

On nous assure à l'instant que le valet de chambre du maréchal Bazaine, à son service depuis deux ans, était un officier prussien qui s'était donné comme alsacien, et qui l'accompagnait depuis cette époque dans toutes ses excursions.

Comme il n'est point de secret pour un

valet de chambre, il a pu ainsi renseigner utilement le gouvernement des espions créé par Bismark, et préparer les surprises dont nos soldats ont été plusieurs fois victimes.

Il aurait été fusillé sans forme de procès.

Le conseil de guerre s'est assemblé aujourd'hui à 1 heure 1/2 pour juger Charles Harth, espion prussien, arrêté ces jours derniers à Paris. Il a été condamné à la peine de mort.

**ORDRE DU JOUR DU GÉNÉRAL TROCHU.**

L'ordre du jour suivant a été lu à la garde mobile :

Gardes nationaux mobiles de Paris, J'ai demandé votre appel immédiat à Paris, parce que c'était votre droit, parce que votre devoir est là, parce que j'ai en vous la confiance la plus entière.

Je ne savais pas que la plus grande part des ressources et la totalité des ressources du casernement avait dû être remise au service des hommes de bon vouloir et de patriotisme accourus de tous les points du territoire pour défendre la capitale.

Il y en a une légion.

Ainsi dans les premiers moments, vous n'avez pas toutes vos aises, partageant en cela la fortune de votre général en chef, qui, rentré à Paris sans officiers, sans chevaux et sans aucun moyen d'organisation, de commandement, n'a pas toutes les sienes, je vous en réponds.

Mais vous avez vécu au bivouac; et avant longtemps les épreuves morales, les fatigues, les manques inévitables dans la situation où nous sommes, auront fait de vous des vétérans.

Je compte que vous saurez souffrir en silence, comme vous pouvez compter sur les efforts que je ferai pour améliorer votre situation.

Elle est d'ailleurs une utile préparation au sacrifice que l'avenir peut exiger de nous.

A bientôt entre toutes les troupes réunies pour la défense de Paris, vous serez la première que j'aurai la satisfaction de passer en revue.

GÉNÉRAL TROCHU.

**La défense de Paris**

Au moment où nous écrivons, les travaux complémentaires de l'enceinte et des forts de Paris sont terminés. La capitale est transformée en place de guerre. A supposer (ce que nous ne croyons pas) que les Prussiens, au lieu d'être refoulés hors du territoire, (ce que nous croyons), nous leur marcher jusqu'à Paris, ils trouveront sous ses murs une défaite irréparable.

L'enceinte fortifiée, construite en vertu de la loi du 4 avril 1841, s'étend sur un périmètre de près de dix lieues. Elle compte 98 bastions distants d'environ 400 mètres. La zone de servitude, c'est-à-dire dans laquelle les constructions ou plantations gênant le tir sont interdites, est fixée à 200 mètres des glacis.

Paris a 108 portes, donnant sur chemins de fer ou de balage, sur routes impériales ou départementales, sur voies de communication usinières ou agricoles.

Ce sont ces ouvertures qui vont être fermées au moyen du creusement, en ces endroits, du fossé circulaire. Des pièces de rempart couvriront chaque baie après la destruction des ponts volants qui, temporairement, servent de lien entre la ville et la banlieue.

Seize forts ou fortins défendent les deux rives de la Seine.

En voici les noms :  
*Rive gauche* : Ivry, Bicêtre, Montrouge, Issy, Vanves, Mont-Valérien.

*Rive droite* : La Briche, Double-Couronne, Est, Aubervilliers, Romainville, Rosny, Nogent-sur-Marne, la Faisanderie, Gravelle, Alfort.

Le génie achève, en outre, d'établir, d'après le système Tottleben, des ouvrages en terre, pourvus d'artillerie, à Clamart et à Montretout.

Des chaloupes canonnières seront placées en amont et en aval de la Seine, ainsi que du canal de l'Ouëre, afin d'empêcher l'entrée de toute embarcation ennemie.

Suivant les hommes du métier, les feux convergents des forts extérieurs, ne permettent pas à une armée, si nombreuse qu'elle soit, d'arriver sous la zone des fortifications proprement dites.

Au cas cependant où elle y parviendrait, par deux ou trois endroits, elle se trouverait entre deux feux. Mieux que cela,

on pire : elle aurait à lutter, d'une part, contre les sorties des assiégeants et, d'un autre côté, elle serait exposée aux attaques des troupes venant, de tous les points du territoire, à la défense de la capitale.

On a établi, à Bercy, près du pont Napoléon, un barrage qui fournira, en quelques heures, l'eau nécessaire à l'emplissage du fossé de l'enceinte. Arrivé sous les murs, l'ennemi devrait franchir ce nouvel et puissant obstacle.

Tous les forts entourant Paris sont reliés par un télégraphe électrique et souterrain, communiquant sous terre aussi, avec l'état-major de la place et avec la zone fortifiée.

Afin que rien ne gêne le tir ou la perspective dans la zone militaire, on « rase » les bois de Boulogne et de Vincennes.

Comme approvisionnement, Paris est surabondamment pourvu de denrées de toutes sortes. Aux immenses ressources qu'il possède viendraient s'ajouter le blé, le vin, le bétail des cultivateurs de la banlieue. Ceux-ci, comme l'a proposé M. Thiers et comme l'ordonnera le gouvernement, viendront à Paris avec ce qu'ils possèdent de transportable, apportant l'abondance aux assiégés et imposant la famine à l'ennemi.

Telle est la défense de la capitale.

Nous ne parlons pas du nombre des troupes qui, ayant défendu pied à pied le sol envahi, viendraient s'ajouter à sa garnison, déjà formidable.

Nous ne faisons pas remarquer que l'investissement d'une cité de dix-huit lieues de tour exigerait un million d'hommes, qu'il faudrait nourrir pendant plusieurs mois en pays ennemi. Nous ne tenons pas compte des difficultés que rencontreraient les Prussiens au cas certain où, abandonnant leur entreprise, ils battraient en retraite pour regagner leurs frontières. Nous tenons tout cela pour non-venu. Il n'en reste pas moins ce fait matériel, visible, éclatant.

Paris, en son état de défense actuel, est impenable.

L'armée prussienne assez folle pour y venir chercher un triomphe, y trouverait un tombeau.

LAFFITE.

Les journaux ont demandé que, partout, fussent organisés des corps francs.

La Bretagne répond. Voici la proclamation du commandant de la légion bretonne :

« BRETONS,

» LA PATRIE EST EN DANGER !

» L'ennemi a envahi notre territoire et profané le sol de la France. Notre vaillante armée lutte avec une énergie héroïque, mais elle est écrasée par le nombre. Volons à son secours !

» Quelles que soient les causes de nos premiers revers, plus de rancunes politiques; n'ayons qu'un seul but : LESALUT DU PAYS.

» Aussi, je m'adresse avec confiance à vous tous : républicains, bonapartistes, orléanistes et légitimistes.

» Vous vous souviendrez, vous, de l'énergie de vos pères; vous des gloires de l'Empire; vous, enfin, du noble exemple que viennent de vous donner vos chefs exilés.

» Aussi vous viendrez tous offrir vos bras à la patrie.

» Formons la LEGION BRETONNE et allons porter la terreur et la mort dans les rangs de nos envahisseurs.

» Toute la nation vous suivra.

» Debout, Enfants de la vieille Armorique! allons chouer les Prussiens !

» Que pas un d'eux ne puisse se vanter, dans son pays, d'avoir souillé le nôtre !

» Crions donc tous ensemble : AUX ARMES! VIVE LA FRANCE !

» Alfred DOMALAIN.

» Lieutenant de vaisseau, commandant la légion bretonne.

» Rennes, 15 août 1870. »

Ce splendide appel au patriotisme de la France a soulevé la Bretagne et la Vendée, et les enrôlements volontaires atteignent, dit-on, aujourd'hui, le chiffre fabuleux de 50,000 — presque une armée !

Un pressant appel est adressé aux Hanovriens résidant en France, en vue de la formation d'un corps de francs-tireurs composé d'hommes appartenant à cette nationalité. En voici un extrait :

L'avenir, l'indépendance séculaire du Hanovre, des provinces annexées de l'Allemagne prussifiée, dépendent du succès de la France, qui a tiré son épée pour la cause de la liberté, de l'équité et de la justice.

Aussi est-ce non contre l'Allemagne que nous combattons dans les rangs français, mais contre le militarisme prussien qui écrase notre patrie, contre les Hohenzollern qui ont essayé de rayer le nom du Hanovre de la carte de l'Europe, contre une nation de proie qu'aujourd'hui s'appelle la Prusse et qui demain s'appellerait le monde si on la laissait faire.

Aux armes, Hanovriens! et en avant! Le

dixième corps prussien, dans lequel 40,000 des nôtres gémissent d'être forcés de combattre pour un Brandebourg, — l'ennemi héréditaire de notre pays, — le dixième corps nous tendra la main sur le Rhin.

Hanovriens !

Pensons à nos foyers souillés par les Prussiens; rappelons-nous Langensalza et nos frères tombés en vainqueurs.

Leur sang et les larmes de nos mères crient vengeance !

Hanovriens !

Le canon gronde, la France est en armes; payons notre dette de gratitude pour quatre ans d'hospitalité, en réclamant l'honneur de marcher au premier rang. Notre poste est au feu, et vive le Hanovre !

MARLOTTI,  
Paris, 115, rue de Chaillot.

**Nouvelles du Jour**

On lit dans le *Times* :

Nous sommes autorisés à démentir la nouvelle de l'arrivée en Angleterre de M<sup>me</sup> la maréchale Canrobert. S. Exc. se trouve, nous informé-t-on, dans Paris, où elle continuera de séjourner dans toutes les circonstances possibles.

— D'après des renseignements certains, les opérations contre Strasbourg n'ont aucun succès, et le général Beyer qui les dirigeait aurait été remplacé par le général Werder. Au dernières nouvelles, Kehl était en flammes.

— Les bataillons de douaniers continuent leur mouvement d'installation dans les forts. Deux bataillons occupent déjà les forts de la rive droite, du côté de la Marne et de la Seine.

— Dans le cas où le siège serait mis devant Paris, la Compagnie du chemin de fer de Lyon transporterait ses bureaux dans cette ville, la Compagnie de l'Ouest s'établirait à Rouen, et la Compagnie d'Orléans à Tours.

On parle de distribuer au personnel actif des chemins de fer qui peuvent être attaqués, les fusils à percussion que l'on vient de retirer à la garde nationale.

— Mardi, sont arrivés à Paris, deux caids qui viennent offrir au ministère de la guerre vingt mille cavaliers de la Kabylie, équipés à leurs frais.

— Dans une lettre écrite de Toul, le 18, nous remarquons ce détail :

« Hier, deux officiers prussiens pleuraient à Lucey et disaient que la Prusse était trahie, qu'ils s'attendaient tous à être pris ici comme dans une souricière. Ils redoutent fort Mac-Mahon. »

— Les francs-tireurs de la Haute-Marne viennent de remporter un avantage signalé sur des coureurs prussiens. Un fort détachement de uhlands est arrivé à Chaumont dans la matinée pour rançonner les habitants. La compagnie des francs-tireurs les a laissés venir jusqu'à la place de l'Hôtel de Ville, où elle les a enveloppés.

Après un combat très vil, les uhlands se sont retirés, pour regagner la campagne, laissant sur la place plusieurs tués et blessés. Les francs-tireurs ont eu un homme grièvement blessé. Ils sont repartis dans la direction de Joinville où ils étaient appelés par les habitants.

— Parmi les personnes qui tombent sous le coup de la loi qui appelle sous les drapeaux les hommes mariés de 25 à 35 ans ayant servi dans l'armée active ou dans la réserve, figurent 13 députés au Corps législatif.

Pour extrait : A. Layton.

**Chronique locale**

**SOUSCRIPTION PATRIOTIQUE**

en faveur

DES BLESSÉS DES ARMÉES DE TERRE ET DE MER

Total des listes précédentes 23,441 51

Douzième Liste.

Commune de St-Cirq-Lapopie...	220 »
Créjols .....	43 »
Aujols .....	209 45
Conseil municipal de Montcuq .....	300 »
Société de secours mutuels de Montcuq .....	410 »
Ville de Montcuq .....	1,036 40
Commune de Montlauzun .....	92 »
Commune de l'hospitalet .....	142 15
Commune de Thédiaac .....	121 85
Paroisse de Bégous .....	230 »
Commune de Frayssinet .....	233 »
Fvêché de Cahors (2 <sup>me</sup> envoi) .....	6,011 41
Labastide-Marnhac (nous publierons la liste mercredi prochain) .....	223 35
Paroisse de St-Martin-de-Vers, (id.) .....	110 »

Total .....

32,524 12

AVIS.

Nous recevons chaque jour des listes de souscriptions en faveur de notre armée, avec

prière de mentionner les noms des donateurs.

L'abondance de ces listes est telle que nous nous voyons à regret obligés de prendre la mesure suivante :

A l'avenir, nous n'insérerons en détail (nom de chaque souscripteur et somme souscrite) que les listes dont le montant aura été déposé dans les bureaux du *Journal du Lot*.

Quant aux souscriptions dont le montant aura été versé ailleurs et qui nous seront communiquées, nous n'en indiquerons que le total.

La loi du 12 août sur les gardes nationales sédentaires doit recevoir son exécution immédiate. Sauf les dispositions transitoires, elle remet en vigueur la loi du 13 juin 1851.

Tous les citoyens âgés de 20 ans et moins de 55 ans, non inscrits sur les contrôles de l'armée ou de la garde nationale mobile doivent en faire partie.

L'autorité militaire porte à la connaissance des gardes mobiles, même appelés à l'activité, qu'ils peuvent s'engager dans tel corps qu'il leur conviendra de désigner.

Les gardes mobiles voyageant isolément seront transportés au quart du tarif sur les lignes de chemins de fer. Il suffira qu'ils soient munis d'une feuille de route, d'un sauf-conduit ou d'un certificat délivré par les sous-préfets ou les maires.

Le tirage au sort et le conseil de révision des jeunes gens appartenant à la classe de 1870, auront lieu du 5 au 19 septembre prochain.

Par un arrêté en date du 22 août, le préfet de police a ajourné l'ouverture de la chasse dans le département de la Seine.

C'est un exemple bon à imiter dans les autres départements.

Ce n'est plus aux lièvres ou aux perdreaux, c'est aux Prussiens qu'il faut envoyer notre plomb !

La France a besoin en ce moment de francs-tireurs plutôt que de chasseurs ou de braconniers.

Les assises du département du Lot, pour le quatrième trimestre de 1870, s'ouvriront à Cahors, le 28 novembre prochain, sous la présidence de M. de Métiéville, conseiller à la Cour impériale d'Agen.

MM. Depeyre et Dupuy, juges au tribunal de première instance de Cahors, sont nommés assessesurs.

**ADMINISTRATION DES POSTES.**

Jusqu'à nouvel avis, aucun chargement ne peut être expédié par la poste pour les départements de la Meurthe, de la Moselle, de la Meuse, de la Moselle et du Bas-Rhin (Schlestadt excepté). Ceux pour la Marne, la Haute-Marne, le Haut-Rhin et les Vosges continueront à être reçus, si les expéditeurs l'exigent; mais l'Administration ne saurait en garantir la remise aux destinataires et encore moins la prompte arrivée, et le public est engagé à s'abstenir provisoirement d'en expédier.

Les lettres pour les militaires et marins des escadres de la mer du Nord et de la Baltique peuvent être expédiées par deux voies :

1<sup>o</sup> Par la voie des bâtiments français naviguant entre Dunkerque et les deux escadres dont les dépôts n'ont pas lieu à époques fixes;

2<sup>o</sup> Par la voie des paquebots à vapeur qui partent de Leith (Ecosse) pour Christiansand (Norvège), le jeudi de chaque semaine (départ de Paris, le mardi soir).

Par la première des deux voies, les lettres sont expédiées en exemption de toute taxe.

Par la seconde voie, les lettres doivent être affranchies moyennant le prix de 60 centimes pour chaque lettre et par chaque 10 grammes ou fraction de 10 grammes.

**CONCOURS**

DE POULINIÈRES ET DE POULICHES

à Gramat, le 19 août 1870.

La réunion hippique de Gramat était intéressante comme par le passé quoique un peu inférieure pour le nombre des animaux, à celle de 1869; malheureusement cette infériorité dans le nombre portait principalement sur la catégorie des poulinières. Elle a du reste son explication dans les influences climatiques de cette année. En effet, la contrée du Causse, au terrain calcaire et rocailleux a été plus que toute autre brûlée par le soleil. De là est résultée une grande disette de fourrages qui a empêché les propriétaires de faire saillir leurs juments et par suite de les conduire au concours. Enfin

la guerre actuelle a enlevé un nombre assez important de bêtes, un peu de tout âge.

Les poulinières continuent à présenter une grande homogénéité, car elles sont toutes indigènes et par le développement des jeunes mères on constate que l'amélioration se confirme ; enfin que la race locale, tout en conservant son sang et son énergie a pris plus de taille, plus d'ampleur et surtout plus de membres.

Les produits de l'année sont assez développés, surtout ceux provenant des étalons Y. Baba, Gaspard et Davoud. Si quelques-uns sont un peu maigres, cela tient aux privations éprouvées par les mères qui pendant les grandes chaleurs restaient souvent plusieurs jours privées d'eau au milieu des bois.

L'ensemble des pouliches était très-bon. Celles de 3 ans, moins nombreuses que celles de 2 ans, sont presque toutes au-dessus de la taille de 1 m. 50 c., bien corsées et assez membrées. Les 9 pouliches de 3 ans primées doivent faire dès l'année prochaine de bonnes mères et sont destinées à confirmer l'amélioration déjà obtenue.

Les pouliches de deux ans, très nombreuses, présentaient une homogénéité des plus satisfaisantes ; toutes sont distinguées, assez développées et bien membrées. Les deux premières primées dans cette catégorie sont des bêtes tout à fait hors ligne et dignes de figurer partout ; aussi le jury a-t-il cru devoir reporter sur les pouliches de 2 ans une prime de 50 fr. réservée sur celles de 3 ans.

Le Jury a adressé des éloges bien mérités à tous les éleveurs, pour lui avoir présenté une exhibition d'animaux si bien tenus dans une année de grande disette fourragère.

Il faut bien reconnaître que c'est en grande partie à l'influence des primes qu'est due l'amélioration obtenue dans la contrée du Causse par les étalons de l'Etat. Dans le concours de Gramat on a vu figurer :

- 1° 35 juments poulinières avec chacune leur produit de l'année ;
2° 12 pouliches de 3 ans saillies en 1870 ;
3° 21 pouliches de deux ans ; en tout 103 animaux, c'est-à-dire 11 poulinières et 9 pouliches de moins que l'an dernier.

Liste des prix. Juments poulinières. 1 Labaudie, Etienne, de Montvalent. 125
2 Grimal, Jean, de Gramat. 100
3 Fabre, Jacques, de Gramat. 100
4 Cuquel, Antoine, de Bannes. 100
5 Marcihiac, Jean, de Gramat. 100
6 Grimal, Antoine, d'Alvignac. 100
7 Vidal, Jacques, de Rocamadour. 75
8 Turenne, Jean-Pierre, de Thémies. 75
9 Bergougoux, Guillaume, de Gouzou. 75
10 Vitrac, Antoine, de Gramat. 50
11 Simonet, Pierre, de Gramat. 50
12 Batut, Urbain, d'Alvignac. 50
13 Salgues, Antoine, de Rocamadour. 50
14 Darnis, Basile, de Bio. 50
15 Dilhaac, Jean-Pierre, du Bastit. 50
16 Roques, Pierre, de Carennac. 50
17 Calvel, Ph., de Rocamadour. 50
18 D'Arcimoles, Fernand, de St-Ceré. 50
19 Marilliac, J.-Pierre, de Gramat. 50
20 Delsahut, Paul, du Bastit. 50

- 21 Maillos, Antoine, de Gramat. 50
22 Vizinot, Antoine, de Gouzou. 50

Pouliches de 5 ans. 1 Durieu, Antoine, du Bastit. 110
2 Vidal, Jacques, de Rocamadour. 80
3 Laparrau, Antoine, d'Issendolus. 70
4 D'Arcimoles, Fernand, de St-Ceré. 60
5 Delpeyron, Guillaume, de Gramat. 60
6 Roques, Pierre, de Carennac. 50
7 Chartrou, Antoine, de Fons. 50
8 Méric, Joseph, d'Issendolus. 50
9 Vilhès, Antoine, de Gramat. 50

Pouliches de 2 ans. 1 Grimal, Antoine, d'Alvignac. 100
2 Martel, Th. de Bio. 70
3 Delsahut, Jean, d'Issendolus. 50
4 Daynac, Joseph, d'Issepts. 50
5 Grangié, J.-Pierre, de Thémies. 50
6 Dilhaac, Jean-Pierre, du Bastit. 50
7 Salgues, Antoine, de Rocamadour. 50
8 Durieu, Antoine, du Bastit. 50
9 Bergougoux, Antoine, d'Alvignac. 50
10 Garrigues, Guillaume, de St-Simon. 50
11 Bargues, Jean, de Mayrinhaac. 50

Les noms des lauréats ont été proclamés sur le champ de foire par M. le président du concours en présence du jury et du public et les primes leur ont été distribuées aussitôt après.

INSTITUTION VALETTE. Baccalauréat. — A partir du 1er septembre, cours de révision pour la session de novembre.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS du 24 au 27 août. Décès. Tolles (Marie), 14 mois, rue Rempart. Costes (Pierre-Emile), soldat au 88e de ligne, 27 ans, célibataire, (hospice). Pour la chronique locale : A. Layton.

Dernières nouvelles

La question du passage des blessés prussiens sur le territoire Belge est résolue : Le gouvernement de Bruxelles s'est refusé à accorder l'autorisation demandée par la Prusse.

Luxembourg 26 août. Le gouvernement luxembourgeois a retiré son consentement au transport des blessés prussiens à travers le territoire du grand duché ; aucun transport de blessés n'avait encore eu lieu.

Par décret du 25 août, sont nommés membres du comité de défense des fortifications de Paris : Behic, général Mellinet, sénateurs ; le comte Daru, Dupuy de Lome, marquis de Talhouët, députés au Corps législatif.

Phalsbourg continue à faire une résistance héroïque. Les Prussiens ont déjà, dans deux assauts, perdu 1500 hommes.

Les travaux des fortifications de Paris peuvent être considérés comme terminés. L'armement est formidable.

Un nouveau corps d'armée est en formation à Paris.

Mézières, 26 août. La bataille du 18 a été pour l'armée française une véritable victoire.

Des coureurs ennemis ont été vus à 12 kilomètres de Reims. Des troupes prussiennes semblent se diriger sur Varennes et Stenay. Quelques milliers d'hommes seraient autour de Verdun. (Communiqué sous toutes réserves).

Des correspondances d'Allemagne établissent que les Prussiens ont perdu sans compter les morts et blessés du 18 août, plus de 150,000 hommes.

CORPS LÉGISLATIF. Divers amendements ont été proposés par quelques députés sur le projet de loi appelant à l'activité tous les anciens militaires, mariés ou non, de 25 à 35 ans. A l'heure où nous écrivons, on ne connaît pas la décision de la Chambre.

Avis. — Aux lecteurs atteints de hernies ou des maladies des voies urinaires, nous signalons LA NEPTUNIDE ROUILLE, pharmacien, dont le succès est assuré. (Voir aux annonces.)

Annonces Judiciaires.

ARRONDISSEMENT DE GOURDON. Ouverture de la faillite du sieur Philippe Baquer a été fixée au 1 août, par jugement du tribunal de commerce de Souillac, en date du 16 août.

Etude de M. Braquet avoué. L'adjudication des immeubles saisis au préjudice du sieur François Jarrige aura lieu le 30 août, à neuf heures du matin, au Tribunal de Gourdon. Mises à prix : 1er lot, 3,000 fr. ; 2e lot, 6,000 fr.

Même Etude. La vente des biens saisis au sieur Blaise Succa et Jeanne Vernet aura lieu le 30 août, à neuf heures du matin, au tribunal de Gourdon. Mise à prix : 500 fr.

Etude de M. Ayzac, avoué. L'adjudication des immeubles saisis au préjudice du sieur Antoine Chantat aura lieu le 30 août, à neuf heures du matin, au tribunal de Gourdon. Mise à prix : 9,820 fr. (Extrait du Gourdonnais, du 18 août 1870)

ETUDE de M. Jules BILLIÈRES, avoué-licencié, à Cahors, rue de la Liberté, maison Pagès.

VENTE ET ADJUDICATION Qui aura lieu le PREMIER OCTOBRE prochain, jour de Samedi, à l'heure de onze du matin, devant la chambre des vacations du tribunal civil de Cahors, au palais de justice de cette ville.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra que suivant procès-verbal de Cossé, huissier à Cahors, en date du huit juin dernier, visé et enregistré conformément à la loi, dénoncé par exploit du même huissier, à la date du neuf juin aussi dernier, régulièrement visé et enregistré, ledit procès-verbal et dénoncé d'icelui, transcrits au bureau des hypothèques de Cahors, le vingt-

deux juin mil huit cent soixante-dix, volume 60, numéros 2 et 3, par M. le conservateur qui a perçu les droits.

Il a été procédé : A la requête de Jean-Pierre BRUGIDOU, cadet, cultivateur, habitant et domicilié du lieu de Marcenac, commune de Lalbenque, avant M. Jules Billières pour son avoué, constitué près le tribunal civil de Cahors, avec élection de domicile en ses étude et personne audit Cahors, où il demeure.

Sur la tête et au préjudice du sieur Baptiste BRUGIDOU, aîné, cultivateur, habitant et domicilié à Ausset, commune de Lalbenque. A la saisie réelle des biens-immeubles ci-après désignés :

Designation des biens saisis telle qu'elle est faite dans le procès-verbal sus-daté. Article 1er. Une vigne située au Pech, ayant une contenance approximative de dix-huit ares, formant le numéro 308, section C du plan cadastral de la commune de Lalbenque.

Article 2. Une terre située au Pech Viel, commune de Lalbenque, ayant une contenance approximative de quarante-trois ares trente-quatre centiares, formant le numéro 394, section C dudit plan cadastral. Sur cette terre se trouvent quelques souches de vigne.

Article 3. Une terre située à Pech-Cavel, ayant une contenance approximative de quatorze ares quarante centiares, formant le numéro 397, section C dudit plan cadastral.

Article 4. Un bois situé à Borvieville, commune de Lalbenque, ayant une contenance approximative de vingt-quatre ares trente-deux centiares, formant le numéro 417, section C dudit plan cadastral : ledit Baptiste Brugidou ne jouit qu'un tiers de cette contenance.

Article 5. Une chambre, sol et pâtas, ayant une contenance approximative de vingt centiares, formant le numéro 248, section D dudit plan cadastral, confrontant avec Pierre Bach, Barthélemy Brugidou, communal et chemin public. Cette chambre est complètement en ruines, n'ayant que les trois murailles, sans toiture.

Article 6. Partie d'une terre située au Cloup, commune de Lalbenque, ayant, cette partie, une contenance approximative de dix-sept ares, faisant partie du numéro 283, section D dudit plan cadastral : partie de cette terre est en friche.

Tous les biens ci-dessus désignés sont situés dans ladite commune de Lalbenque, canton dudit Lalbenque, arrondissement de Cahors, département du Lot : ils sont jouis et possédés par ledit Baptiste Brugidou, aîné, sur la tête duquel ils ont été réellement saisis quoique portés à la matrice cadastrale au nom de Brugidou Jean, dit Dargent, à Ausset, père du saisi et au mom de Bertrand Brugidou Lalabelle, pour la partie dudit numéro 283 dudit plan cadastral.

Ils seront vendus le PREMIER OCTOBRE prochain, jour de Samedi, à l'heure de onze du matin et suivantes, à l'audience du tribunal civil de Cahors, chambre de vacations, au palais de justice de cette ville, aux clauses, charges et conditions insérées en un cahier des charges, déposé au greffe dudit tribunal civil de Cahors, où l'on peut en prendre connaissance sans déplacement.

L'adjudication desdits biens aura lieu en deux lots et sur les mises à prix ci-après : Le premier lot comprenant les cinq premiers articles ci-dessus, sur la mise à prix de cinquante francs en sus des charges, ci. 50

Le deuxième lot comprenant le sixième et dernier article ci-dessus, sur la mise à prix de dix francs en sus des charges, ci. 10

Il est en outre déclaré que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription pour raison d'hypothèques légales, devront requérir cette inscription avant la transcription du jugement d'adjudication.

Pour extrait certifié conforme par l'avoué poursuivant soussigné.

Cahors, le vingt-cinq août mil huit cent soixante-dix.

J. BILLIÈRES, signé. Enregistré, à Cahors, le août mil huit cent soixante-dix, Fo Ce reçu un franc décime et demi quinze centimes. Signé : GISBERT.

ÉTUDE de M. DUCROS, avoué-licencié à Cahors.

EXTRAIT DE JUGEMENT DE SÉPARATION DE BIENS

D'un jugement rendu sur défaut par le tribunal civil de Cahors, le vingt-cinq août mil huit cent soixante-dix, enregistré.

Il résulte que la dame Marie Décas, dite Conton, sans profession, épouse de Joseph Delmas, employé de l'octroi, domicilié de la ville de Cahors faubourg St-Georges, ayant M. Ducros pour avoué.

A été déclaré séparée quant aux biens d'avec ledit Joseph Delmas son mari, prénommé et qualifié et autorisée à la poursuite de ses droits. Pour extrait certifié sincère et véritable. Cahors, le vingt-sept août mil huit cent soixante-dix.

L'avoué poursuivant, H. DUCROS.

PRÉFECTURE DU LOT Arrondissement de Cahors. Commune de St-Martin-Labouval.

Chemin vicinal de grande communication numéro 33, dans la commune de St-Martin-Labouval.

EXPROPRIATION POUR CAUSE D'UTILITÉ PUBLIQUE. Exécution de l'article 23 de la loi du 3 mai 1841.

Avis au Public.

Par arrêté du 26 août 1870, pris en exécution de l'article 23 de la loi du 3 mai 1841, le montant des indemnités à offrir aux divers propriétaires expropriés par jugement du 22 juin dernier, pour les terrains qu'ils doivent céder au tracé du chemin vicinal de grande communication numéro 33, dans la commune de Saint-Martin-Labouval, a été fixé ainsi qu'il suit.

Savoir : Pons (Jean-Pierre), cadet. 600 fr. Colomb (Pierre). 100 Lagarde (Marie), épouse Décrems (Célestin). 540 Lacapelle (Jean-Louis). 560 Le présent avis sera inséré au journal légalement désigné à cet effet, en exécution des articles 6 et 23 de la loi du 3 mai 1841. Cahors, le vingt-six août mil huit cent soixante-dix. Le Préfet du Lot, Signé : Vte DE JESSANT.

Théâtre de Cahors. DIRECTION P. FÉNASSE. Dimanche 28 août, à 8 heures 1/4. LES PRUSSIENS EN LORRAINE. EDGAR ET SA BONNE. Prix des places : Loges 2 fr. 50 ; Premières 2 fr. ; Parquet 1 fr. 50 ; Parterre 1 fr. ; Secondes 60 c.

Pour tous les Extraits et articles non signés A. Layton

CAISSE DES RENTIERS. Siège principal, 39, boulevard St-Michel, Paris. AVANCES SUR TITRES, A 3 1/2 %. Avances sur toutes valeurs cotées à la Bourse de Paris, à raison de 3 1/2 % d'intérêt. Toute demande d'emprunt doit être accompagnée des titres et mentionner la somme que l'on désire emprunter. Les fonds sont renvoyés par retour du courrier. Les engagements se font pour une durée du 1, 2 ou 3 mois, remboursables à volonté. La CAISSE DES RENTIERS se charge également d'exécuter les ordres de Bourse sans commission, de payer tous coupons échus et toutes autres opérations financières. Toutes lettres doivent être adressées au Directeur de la Caisse des Rentiers, 39, boulevard Saint-Michel, Paris. Fg. St-Denis, 80, et dans les principales pharmacies.

LE VOLONTAIRE. JOURNAL QUOTIDIEN. POLITIQUE ET LITTÉRAIRE. DIRECTION POLITIQUE : M. CLÉMENT DUVERNOIS. Prix de l'Abonnement : 12 Fr. par Trim. 5 mois 17 c. LE TEMPS 6 mois 34 c. Un an : 68 fr. Rédacteur en chef : A. NEFFTEZR. On s'abonne au Bureau du Journal, rue du Faubourg-Montmartre, 10 Paris.

Ministère de la Guerre. Subsistances Militaires. SERVICE DES FOURRAGES. Le Public est prévenu que le Mercredi, 7 Septembre prochain, à une heure de relevée, il sera procédé dans les bureaux de la Sous-Intendance militaire, à Cahors, au concours sur soumissions cachetées, de la fourniture des Fourrages à la ration, à exécuter par voie d'entreprise dans le département du Lot, du premier octobre mil huit cent soixante-dix au trente-et-un mars mil huit cent soixante-onze (six mois) ; le service s'applique aux fournitures à faire dans la généralité des places, brigades de gendarmerie, gites et localités de ce département. Le Public pourra prendre connaissance dans les bureaux de la Sous-Intendance militaire, à Cahors, du cahier des charges relatif à la fourniture. Seront admises au concours toutes les personnes qui ont soumissionné pour les dernières adjudications, ainsi que toutes celles qui réuniront les conditions exigées pour le service à entreprendre. Cahors, le 25 Août 1870. Le Sous-Intendant militaire, G. HUMANN.

ARMES DE LUXE & QUNCALLERE. LÉON DELRIEU. Sur les Boulevards, en face la Mairie. CAHORS. DÉBIT DE Poudre de Chasse. FUSILS LEFAUCHEUX et FUSILS à baguette, RÉVOLVERS, CARABINES et PISTOLETS, système FLOBERT. — CARTOUCHES et ACCESSOIRES pour LEFAUCHEUX. — CARTOUCHES pour RÉVOLVERS et FLOBERT. Guêtres, Carniers et Cartouchières, Poires à poudre, Sac à plomb, Amorce, Plombs et grenaille de fonte. — RÉPARATION D'ARMES DE TOUT SYSTÈME. — Grand assortiment d'articles de Pêche, Mèche de sûreté pour la mine, etc., etc. TOUTES LES ARMES, ARTICLES DE CHASSE ET DE PÊCHE SONT VENDUS AUX PRIX LES PLUS RÉDUITS.

VOITURES PUBLIQUES ET A VOLONTÉ. Le Sieur RAYMOND tient à la disposition du Public, dans son établissement, situé maison CAVIOLE, rue du Lycée, toutes Voitures de voyage et d'agrément — PRIX MODÉRÉS. SERVICE DE CAHORS A ASSIER. Départ de Cahors, 11 h. du soir. Départ d'Assier, après-midi. Arrivée à Cahors, à 6 heures soir. Le Sieur Raymond fait également le service des Dépêches de Cahors à Montauban, et prend les Voyageurs à des prix modérés. Départ de Cahors, tous les soirs, 10 heures.

Hernies, Prolapsus, et Maladies de la Vessie. Ces désolantes infirmités, longtemps réputées incurables sont depuis plusieurs années déjà, promptement et radicalement guéries par la NEPTUNIDE ROUILLE (Extrait de plantes marines). — Renseignements gratuits, n'écrivant à M. ROUILLE, pharmacien de 1re classe aux Sables-d'Olonne (Vendée). Certifié par l'imprimeur-Gérant soussigné Cahors, le 1870.

POSTE AUX CHEVAUX. ANDRAL. Voiturier, a l'honneur d'informer les personnes qui sont dans l'usage de se servir de Voitures volonté, qu'elles trouveront chez lui, Poste aux chevaux, Galeri Audouy, toute sorte de Voitures d'agrément, à des prix modérés. Toutes ses voitures sont remises à neuf. Vu pour la légalisation de la signature ci-contre. Le MAIRE.